IPECA PREVOYANCE

Rapport : QPC_ASSURANCE (Période : 2023) - REPORTING- CNR - Données liées aux contrats en déshérence

	SITUATION au 31 décembre N Montant global exprimé en millions d'euros (M€)	SITUATION au 31 décembre N exprimé en nombre de contrats concernés	MONTANT GLOBAL réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en millions d'euros	MONTANT GLOBAL réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en Pourcentage (%)	NOMBRE TOTAL de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en Nombre de contrats	NOMBRE TOTAL de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en Pourcentage (%)
Capitaux décès non réglés des contrats d'assurance-vie hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits dans le cadre de l'entreprise						
Montant total des capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	0,1	87	0,0	0%	0	0%
Capitaux termes des contrats d'assurance vie hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise						
Montant total des capitaux échus/prestations non réglées depuis plus de 6 mois à compter de l'arrivée du terme						
Bons et contrats de capitalisation						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (nominatifs)						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (au porteur)						
Contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise						
Capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	9,0	109	1,1	15%	8	9%
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 70 ans						
Contrats collectifs à adhésion facultative						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 70 ans						